

# Rapport d'activité 2023

Commission des professions de la psychologie  
PsyCo



# Table des matières

Préface du président.....	3
<b>1. Axes prioritaires en 2023 .....</b>	<b>6</b>
<b>2. Tâches 2023 .....</b>	<b>7</b>
2.1 Accréditation .....	7
2.2 Modèle de prescription .....	8
2.3 Secrétariat de la PsyCo.....	8
2.4 Registre des professions de la psychologie PsyReg.....	9
<b>3. Portrait Carola Smolenski, Dr. phil., psychothérapeute reconnue au niveau fédéral .....</b>	<b>10</b>
<b>4. Demandes de reconnaissance .....</b>	<b>11</b>
<b>5. Remerciements.....</b>	<b>15</b>
<b>6. La PsyCo en bref .....</b>	<b>16</b>

# Préface du président

En 2023, la PsyCo a vécu sa dernière année de la législature. La commission a poursuivi le système développé après le retour à la normale de la période post-Covid, soit les séances plénières de la commission en présentiel, à Berne, et les séances des sous-commissions en ligne. Cette combinaison des deux formats s'est avérée à la fois appréciée et efficace.

La commission a également poursuivi son travail de conseil, auprès du Conseil fédéral et du DFI, sur les questions liées aux professions de la psychologie.

Elle s'est en particulier penchée sur l'accord entre la Suisse et le Royaume-Uni sur la reconnaissance des qualifications professionnelles et sur la situation de la relève en psychothérapie, péjorée par les incertitudes financières liées aux psychothérapeutes assistants et assistants de notre pays.

**Nous remercions l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et le Département fédéral de l'intérieur (DFI) de leur coopération et de leur soutien.**

Sa mission visant à statuer sur la reconnaissance de diplômes et de titres postgrades étrangers a occupé la majeure partie de son temps. Elle a encore développé ce processus en se concentrant sur le processus de requête, afin d'améliorer la qualité de dossiers qui lui sont transmis, en proposant une nouvelle structure et des consignes complétées aux requérantes et requérants. Elle a également travaillé à la protection de la qualité de la formation en plaçant son focus sur certaines filières de formation, afin de contrôler que leur offre atteignait bien les objectifs fixés par la loi.

Sa compétence de rendre des avis sur les requêtes d'accréditation a constitué une tâche plus intense que les précédentes années, ceci en raison de l'arrivée de la première vague de formations ayant été accréditées peu avant 2018 et devant répéter l'opération sept ans plus tard. La PsyCo a pris position sur les demandes d'accréditation de quatorze filières de formation postgrade en psychothérapie, une formation postgrade en psychologie de l'enfance et de l'adolescence et une formation postgrade en psychologie de la santé, une première.

Conformément à son mandat, la PsyCo continuera à s'engager pour tous les aspects de la qualité et leur protection, visant un haut niveau d'exigence, suivant l'esprit de la loi. Elle consacrera également son attention aux prochaines étapes de mise en œuvre du modèle de prescription, notamment en accompagnant le mandat de monitoring prévu pour durer jusqu'à la fin de l'année 2025, la mise en œuvre de ce modèle étant fortement liée au premier objectif de la LPsy, soit protéger les citoyennes et citoyens qui choisissent de recourir aux services d'un psychologue.

Last but not least la directrice de son secrétariat et cinq membres ont quitté la commission en cours d'année, soit six personnes parmi les plus expérimentées, des piliers, parmi les pionniers de la création de la PsyCo; la commission a rendu hommage à leur enga-

gement au cours des années en les remerciant vivement. Simultanément, elle s'est réjouie de pouvoir accueillir une nouvelle directrice du secrétariat, ainsi que cinq nouveaux membres, représentant le canton de Genève, celui du Tessin, les hautes écoles spécialisées, les universités et l'ASP.

Nous remercions l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et le Département fédéral de l'intérieur (DFI) de leur coopération et de leur soutien.



Dipl. psych. Stephan Wenger  
Président de la commission des professions de la psychologie PsyCo

En 2023, la PsyCo a vécu sa dernière année de la législature. La commission a poursuivi le système développé après le retour à la normale de la période post-Covid, soit les séances plénières de la commission en présentiel, à Berne, et les séances des sous-commissions en ligne. Cette combinaison des deux formats s'est avérée à la fois appréciée et efficiente.

# 1. Axes prioritaires en 2023

Au cours de l'année sous revue, le secrétariat a été confronté à un défi important en juillet: le départ de Melanie Stalder, responsable du secrétariat depuis de nombreuses années, et l'introduction de sa successeuse, Marion Landis.

Stephan Wenger a repris la présidence de la PsyCo au début de l'année, succédant à Simone Munsch. Ce passage de témoin sans heurts a permis d'assurer la continuité et l'efficacité de la gestion de la commission et de ses affaires.

En 2023, les cursus de formation postgrade en psychologie de la santé de l'Université de Fribourg et en psychothérapie basée sur les processus de l'Université de Bâle ont été accrédités pour la première fois avec succès. Par ailleurs, la PsyCo a traité douze demandes de renouvellement d'accréditation d'instituts de formation postgrade existants. Les accréditations garantissent la haute qualité et confirment la pertinence de ces programmes dans leurs domaines respectifs.

## 2. Tâches 2023

**La loi sur les professions de la psychologie (LPsy) a pour objectif de renforcer la protection de la santé et de mieux protéger les consommateurs contre les tromperies et le risque de les induire en erreur. Pour ce faire, la LPsy a introduit des désignations professionnelles protégées et le label de qualité des titres postgrades fédéraux.**

La désignation professionnelle de psychologue, les formations postgrades permettant d'obtenir un titre fédéral dans les professions de la psychologie et l'exercice de ces professions sont ainsi réglementés par la loi. Avec le registre des professions de la psychologie (PsyReg), il existe en outre un registre public de tous les titulaires d'un titre postgrade fédéral ou d'un titre postgrade étranger reconnu dans les cinq professions de la psychologie inscrites dans la loi. En tant que commission extraparlamentaire, la Commission des professions de la psychologie instituée par le Conseil fédéral garantit par son travail que les reconnaissances de diplômes universitaires et de titres postgrades étrangers dans le domaine des professions de la psychologie se déroulent conformément aux prescriptions de la LPsy et de ses ordonnances. Ainsi, au cours de sa douzième année de mandat, elle s'est non seulement penchée de manière intensive sur les demandes complexes de reconnaissance de titres de formation et de formation postgrade étrangers, mais elle a également traité avec beaucoup d'engagement et d'intérêt différents thèmes liés à la mise en œuvre de la LPsy.

### 2.1 Accréditation

L'accréditation garantit que les connaissances transmises dans les filières de formation postgrade permettent d'atteindre les objectifs de la LPsy. Elle inclut l'examen de la qualité des structures, des processus et des résultats (cf. art. 11 LPsy). Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) est l'instance d'accréditation et statue sur la demande d'accréditation après avoir entendu la PsyCo (cf. art. 16 al. 1 LPsy).

La PsyCo prend position sur les demandes d'accréditation des instituts de formation postgrade et constitue ainsi - avec l'évaluation des expertes et experts résultant des procédures d'accréditation - une base importante pour la décision de l'instance d'accréditation DFI.

Au cours de l'année sous revue, deux nouvelles filières de formation postgrade ont été accréditées avec succès: le 13 octobre 2023, la « Maîtrise de formation continue universitaire francophone en psychologie de la santé » a été accréditée à l'Université de Fribourg. Le 22 décembre 2023, le « MAS in prozessbasierter Psychotherapie » de l'Université de Bâle a été ajouté à la liste des filières de formation postgrades accréditées. Au total, la PsyCo a délibéré sur quatorze accréditations en 2023.

## 2.2 Modèle de prescription

La nouvelle réglementation de la psychothérapie psychologique par l'introduction du modèle de prescription est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022, ce qui permet aux psychothérapeutes psychologues d'exercer une activité indépendante et à leur propre compte à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS), à condition que la psychothérapie soit effectuée sur prescription médicale. Les conditions d'admission pour la facturation des prestations par l'AOS et les dispositions transitoires pour les psychothérapeutes psychologues ainsi que les procédures de surveillance sont régies par l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal, art. 50c et art. 52e). En outre, la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) comprend des dispositions relatives au développement de la qualité (art. 58 et art. 58a-h LAMal).

La PsyCo a suivi avec grand intérêt les effets de la mise en œuvre en 2023 et accompagnera activement les développements futurs en tant que membre du groupe d'accompagnement dans le cadre de l'évaluation à venir du modèle de prescription.

## 2.3 Secrétariat de la PsyCo

L'un des accents de l'année sous revue a été le changement de direction du secrétariat de la PsyCo. Marion Landis apporte une vaste expérience dans les professions de la psychologie ainsi que dans l'accréditation des filières de formation postgrade. Il lui tient à cœur de maintenir la qualité des prestations du secrétariat et de traiter avec compétence et serviabilité les affaires de la PsyCo ainsi que les demandes des spécialistes et des personnes intéressées par les professions de la psychologie.

La diversité internationale des diplômes universitaires en psychologie et l'étendue des offres de formations postgrades dans les professions de la psychologie dans le monde entier conduisent à une complexité croissante des dossiers en 2023. Le secrétariat est constamment sollicité pour traiter l'examen correct des demandes de reconnaissance sur le plan technique et procédural et pour préparer de manière optimale les dossiers complets pour la PsyCo. En plus des compétences professionnelles et de l'expérience avec les demandes internationales, une expertise juridique et des connaissances sur les directives internationales en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles sont requises.

Malgré le nombre élevé de demandes, l'optimisation des processus a permis de traiter la plupart des demandes dans les délais impartis.

## 2.4 Registre des professions de la psychologie PsyReg

L'introduction du modèle de prescription confère au PsyReg une visibilité accrue et lui donne plus d'importance. Parmi les conditions à remplir pour que les psychologues psychothérapeutes puissent facturer leurs prestations par l'assurance-maladie obligatoire figurent notamment l'attestation d'un titre postgrade fédéral ou d'un titre postgrade étranger reconnu en psychothérapie ainsi que la possession d'une autorisation cantonale de pratiquer pour l'exercice autonome de la profession. Ces informations sont répertoriées dans le PsyReg. Afin de s'assurer que le registre puisse déployer ses effets de manière optimale et garantir la protection contre la tromperie et la fraude des personnes recourant à des prestations psychologiques, conformément à l'article 1, alinéa 1, lettre b de la loi sur la psychologie, le secrétariat de la PsyCo veille à la mise à jour continue du PsyReg.

# 3. Portrait Carola Smolenski, Dr. phil., psychothérapeute reconnue au niveau fédéral

## Pourquoi vous engagez-vous en tant que représentante de la FSP pour la commission des professions de la psychologie ?

Le développement de la psychothérapie psychologique en Suisse est pour moi une affaire de cœur depuis des années. C'est pourquoi je m'engage volontiers pour la qualité, la reconnaissance et l'estime de toutes les professions de la psychologie et je les représente au sein de la PsyCo. Et ce, aussi bien pour la reconnaissance des diplômes étrangers que pour l'accréditation des institutions de formation continue. Depuis l'entrée en vigueur du modèle de prescription, qui constitue une étape importante pour l'égalité d'accès à la psychothérapie psychologique dans les soins de base, l'assurance qualité et le travail de la PsyCo sont devenus encore plus importants. Je me réjouis beaucoup de m'engager pour notre profession avec une équipe nouvellement constituée et les compétences professionnelles impressionnantes de ses membres.

## Quel est votre rôle au sein de la PsyCo ?

Ces dernières années, nous avons reçu de plus en plus de demandes que nous devons évaluer au sein de la PsyCo. La majeure partie d'entre elles sont des demandes de reconnaissance de diplômes étrangers. De plus, nous nous occupons actuellement du renouvellement de l'accréditation des filières de formation postgrade en Suisse. Je suis de près la manière dont les instituts de formation postgrade répondent aux exigences de qualité actuelles, se différencient sur le plan qualitatif et développent leur offre et leurs structures.

## Qu'est-ce que vous trouvez passionnant dans le travail au sein de la PsyCo ?

Je trouve très passionnant que les psychologues et les psychothérapeutes parviennent à leur expertise de manière différente en comparaison internationale. Il existe des formations initiales et postgrades très différentes selon les pays. Dans les pays anglo-saxons, le parcours est très universitaire, à la fin des formations, les étudiants obtiennent un doctorat et un titre de psychothérapeute. En Suisse, cela n'existe pas, il faut choisir une orientation dès le début, les deux formations durent quatre à cinq ans. L'intégration de ces diplômes dans notre système est complexe et parfois frustrante pour les demandeurs. Ils ont déjà travaillé dans leur pays d'origine et doivent, dans certaines circonstances, fournir des compensations supplémentaires en Suisse. Je réalise que le niveau actuel en Suisse est très élevé en comparaison et qu'il doit être protégé.

## Que souhaitez-vous pour l'avenir des professions de la psychologie en Suisse ?

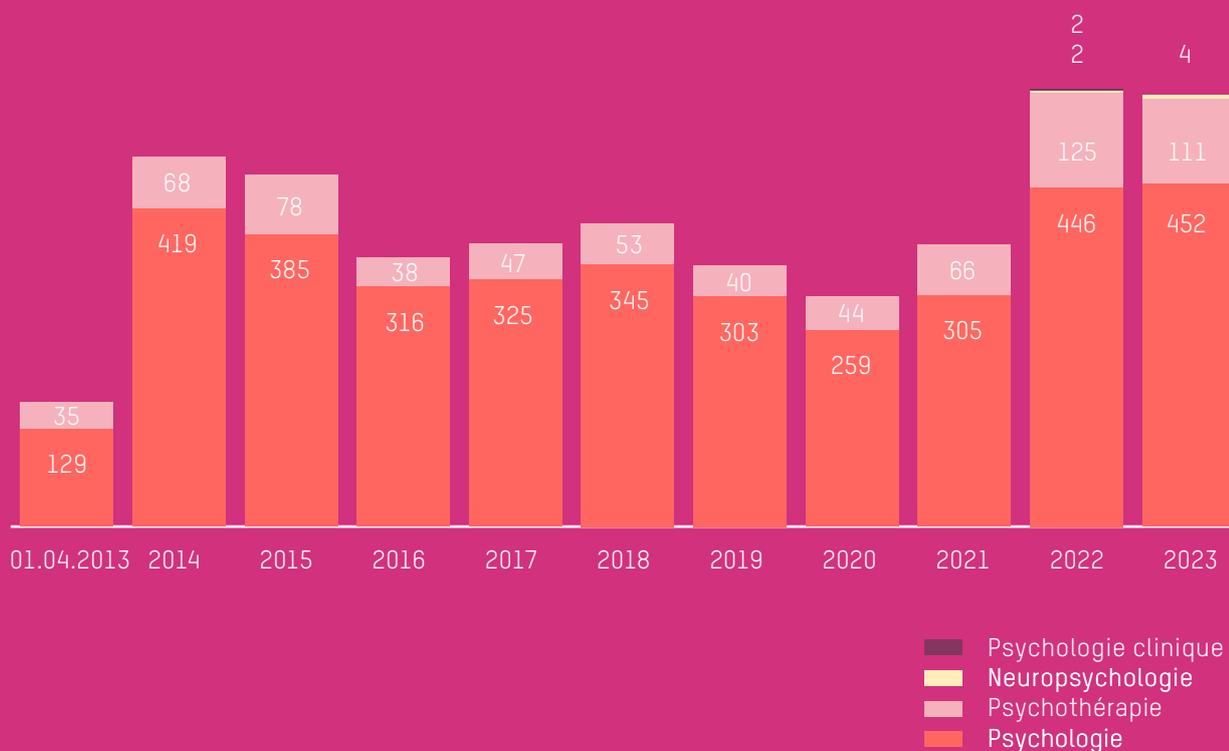
Pour le groupe professionnel des psychologues psychothérapeutes, je souhaite que nous tirions ensemble les leçons des expériences et des difficultés que l'introduction du modèle de prescription a entraînées pour la sécurité des soins en Suisse. La collaboration interprofessionnelle entre les professionnels de santé prestataires présente un potentiel d'amélioration. Je souhaite qu'à l'avenir nous collaborions encore davantage sur un pied d'égalité et que nous valorisions les différentes compétences professionnelles, que nous développions une compréhension et une confiance mutuelles. Par mon travail au sein de la PsyCo, je veux y contribuer.

## 4. Demandes de reconnaissance

Au cours de l'année 2023, 567 reconnaissances au total ont été accordées. Celles-ci se répartissent en 452 reconnaissances de diplômes universitaires étrangers en psychologie, 111 reconnaissances de titres de formation postgrade étrangers en psychothérapie et 4 reconnaissances de formations postgrades étrangères en neuropsychologie.

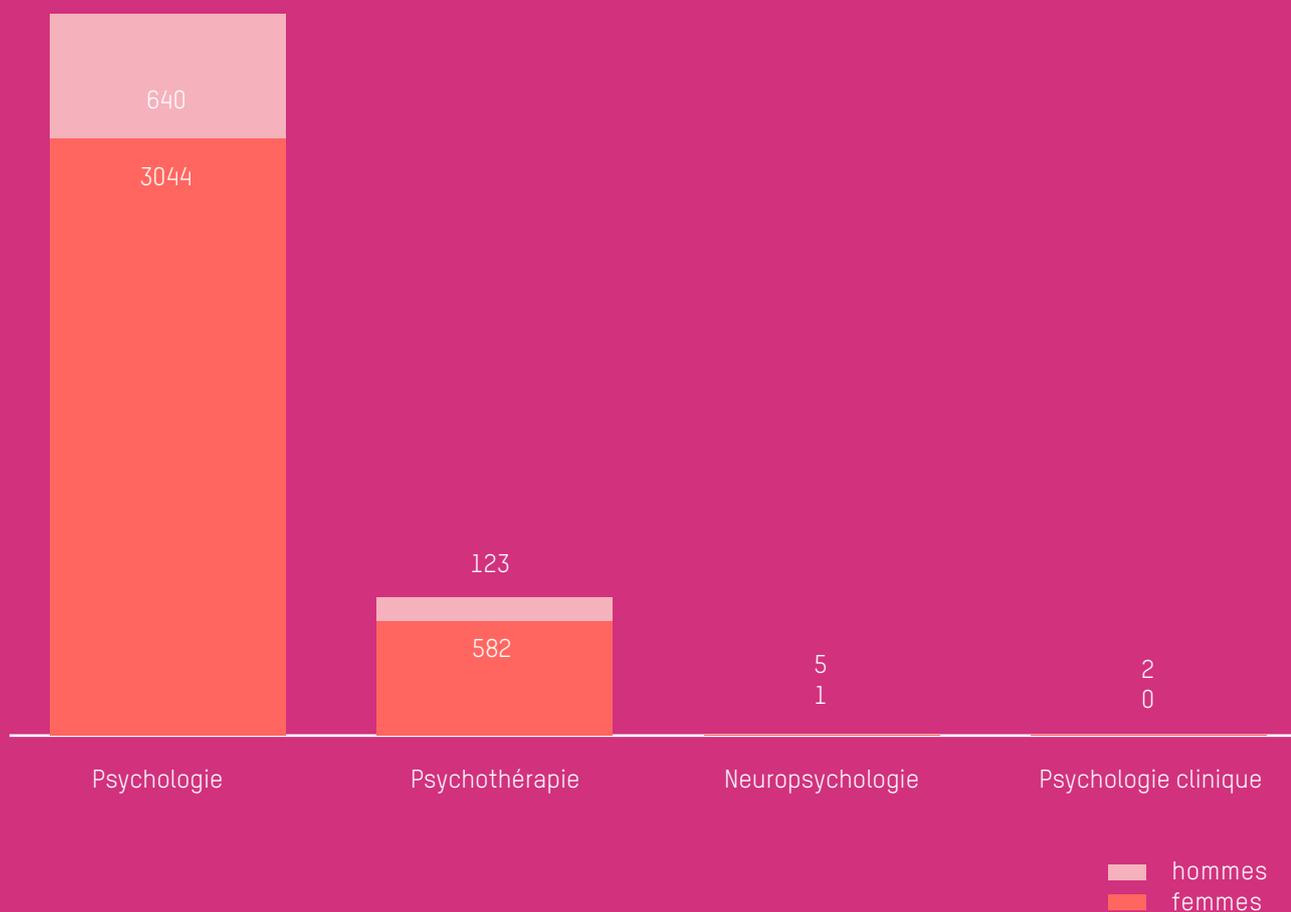
# Diplômes en psychologie et titres postgrade en psychothérapie, psychologie clinique et neuropsychologie reconnus – 01.04.2013–31.12.2023

Depuis l'entrée en vigueur de la LPsy en 2013, 4397 reconnaissances ont été accordées au total. Parmi celles-ci, 3684 reconnaissances concernent des diplômes universitaires étrangers en psychologie et 713 reconnaissances des titres de formation postgrade étrangers en psychothérapie. En outre, des reconnaissances ont été accordées à des titres postgrades étrangers en neuropsychologie et en psychologie clinique. Les évaluations correspondantes sont présentées sous forme de graphique ci-dessous.



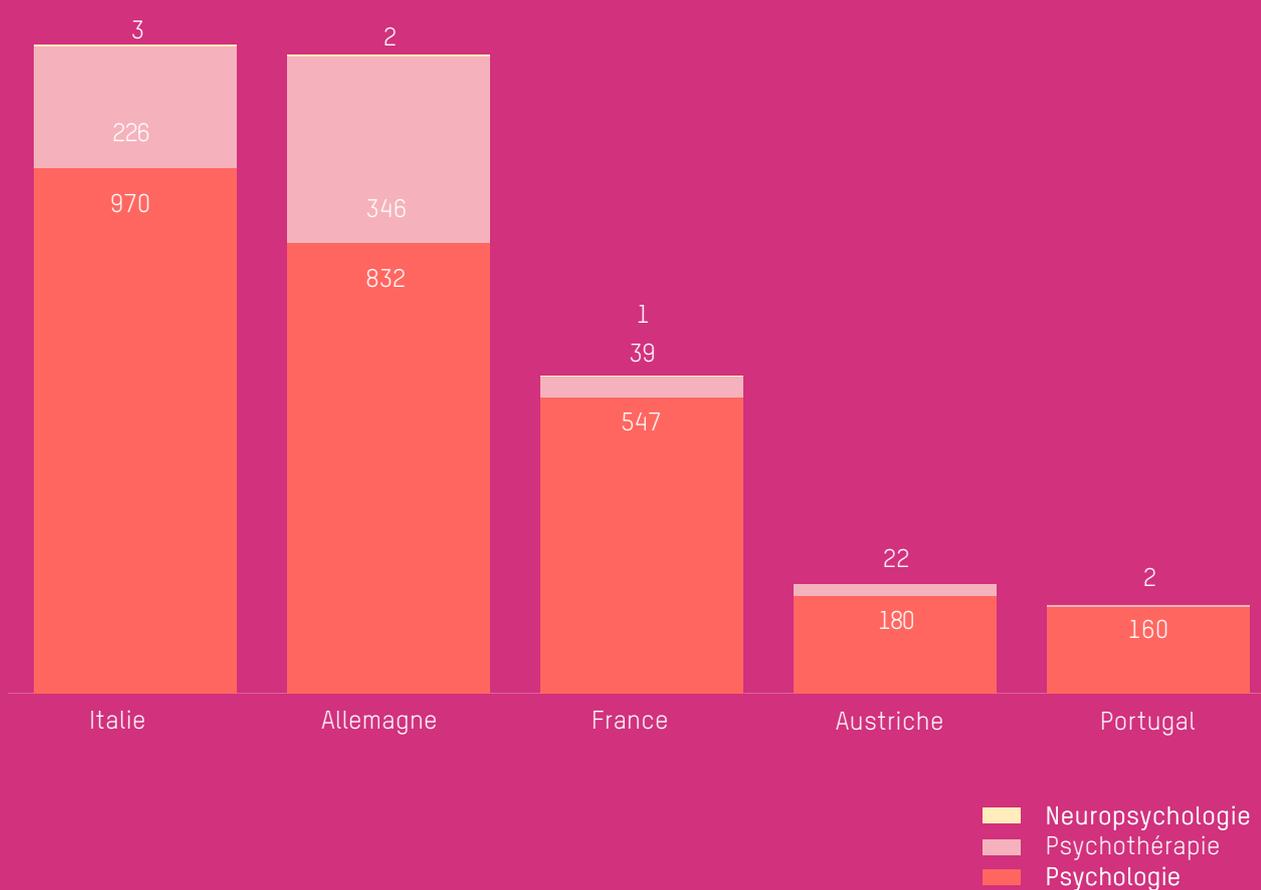
# Diplômes en psychologie et titres postgrade en psychothérapie, psychologie clinique et neuro-psychologie reconnus – selon le sexe 01.04.2013–31.12.2023

82% de tous les dossiers ont été soumis par des femmes.



# Diplômes en psychologie et titres postgrade en psychothérapie et neuropsychologie reconnus – Pays Top 5 01.04.2013–31.12.2023

Les reconnaissances se répartissent entre des demandes provenant de 60 pays du monde entier. Environ 75% de toutes les demandes proviennent des « Top Five » : Italie, Allemagne, France, Portugal et Autriche. Les 25% restants se répartissent entre d'autres pays de l'UE/AELE et des pays tiers.



## 5. Remerciements

La collaboration étroite et fructueuse avec divers acteurs et actrices de l'environnement des professions de la psychologie permet à la PsyCo et à son secrétariat de vérifier en permanence l'efficacité et la qualité de ses processus et de les optimiser en tenant compte des besoins et perspectives les plus divers. Nous remercions tous ceux qui, par leur engagement, ont contribué au succès de notre travail et nous nous réjouissons de relever ensemble et avec énergie les multiples défis au service des professions de la psychologie.

## 6. La PsyCo en bref

Conformément à l'article 37 LPsy, la Commission des professions de la psychologie a à la fois une fonction consultative et une compétence décisionnelle :

En tant que **commission consultative**, la PsyCo s'occupe de questions techniques qui se posent dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur les professions de la psychologie. Elle conseille le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et le Conseil fédéral, en particulier dans le domaine des formations postgrades, prend position sur les demandes d'introduction de nouveaux titres postgrades ainsi que sur toutes les demandes d'accréditation de nouvelles filières de formation postgrade ET de filières déjà accréditées dans le cadre des procédures d'accréditation périodiques.

En outre, la PsyCo est **l'instance de décision** dans le cadre des demandes de reconnaissance de diplômes universitaires et de titres postgrades obtenus à l'étranger conformément à la loi sur les professions de la psychologie. Elle examine l'équivalence des diplômes étrangers au cas par cas. Les diplômes universitaires et les titres postgrades étrangers reconnus par la commission ont le même effet en Suisse que les diplômes suisses correspondants.

### Nombre de séances plénières et de sous-commissions

En 2023, six séances plénières et six séances de la sous-commission pour la reconnaissance ont été organisées. La sous-commission pour les accréditations s'est réunie trois fois au cours de l'année. L'état d'avancement des travaux et les étapes futures concernant le modèle de prescription ont été régulièrement discutés lors des réunions plénières.

# Composition

La Commission des professions de la psychologie se compose des personnes suivantes :

## Président

**Stephan Wenger**, dipl. psych., psychologue et psychothérapeute, coprésident de la Fédération suisse des psychologues (FSP)

## Vice-présidente

**Gabriela Rüttimann**, lic. phil., psychologue et psychothérapeute, présidente de l'Association suisse des psychothérapeutes (ASP)

## Membres

Pre **Grazia Ceschi**, psychologue et psychothérapeute, professeure au sein de la Section de psychologie de l'Université de Genève, déléguée du canton de Genève.

**Françoise Colombo-Thuillard**, dipl. psych., psychologue et neuropsychologue, représentante de l'Association suisse des neuropsychologues (ASNP)

Pr **Martin grosse Holtforth**, psychologue et psychothérapeute, professeur à l'Université de Berne, directeur de recherche à l'Hôpital de l'Île à Berne, représentant de la Société suisse de psychologie SSP.

**Paolo Lavizzari**, lic. psych., psychologue et psychothérapeute, délégué du canton du Tessin.

Pre **Nadine Messerli-Bürgy**, psychologue et psychothérapeute, psychologue de la santé, professeure associée à l'université de Lausanne, déléguée de la commission pour les études en psychologie dans les hautes écoles suisses (CPSYCH)

Dr. phil. **Romaine Schnyder**, psychologue, psychothérapeute et psychologue de l'enfance et de l'adolescence, représentante de l'Association suisse de psychologie de l'enfance et de l'adolescence ASPEA.

Dr. phil **Carola Smolenski**, psychologue et psychotérapeute, membre du comité de direction de la Fédération suisse des psychologues (FSP)

**Beatrice Stirnimann**, dipl. psych., psychologue de l'enfance et de l'adolescence et psychothérapeute, membre du comité de l'Association professionnelle suisse de psychologie appliquée SBAP.

Pr **Christoph Steinebach**, psychologue et psychothérapeute, directeur du Département de psychologie appliquée de la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), président de la Conférence spécialisée de psychologie appliquée.

## Les membres représentent les organisations suivantes :

- la Société suisse de psychologie SSP;
- la Fédération suisse des psychologues FSP;
- l'Association suisse des psychothérapeutes ASP;
- l'Association professionnelle suisse de psychologie appliquée SBAP;
- la Commission pour les études en psychologie dans les hautes écoles suisses CPSYCH;
- la Conférence spécialisée de psychologie appliquée;
- les cantons

## Collaboratrices du secrétariat

Marion Landis, responsable du secrétariat  
Céline Bärtschi, collaboratrice spécialisée  
Sylvia Odermatt, collaboratrice spécialisée  
Ancuta Thrier, juriste

En vertu de l'art. 37, al. 1, LPsy, la PsyCo doit rédiger régulièrement des rapports destinés au DFI. Le présent document constitue son douzième rapport d'activité, qui couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

## Impressum

### Éditeur

Office fédéral de la santé publique OFSP

### Contact

Office fédéral de la santé publique OFSP

Secrétariat de la PsyCo

Caste Postale

CH-3003 Berne

psyko@bag.admin.ch

www.bag.admin.ch

### Date de publication

Juin 2024

### Versions linguistiques

Cette publication est disponible en allemand et en français

sous [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)

### Concept graphique, Infographie et typographie

diff. Kommunikation SA, Berne

Office fédéral de la santé publique OFSP  
Secrétariat de la PsyCo  
Schwarzenburgstrasse 157, CH-3097 Liebefeld  
Adresse postale : CH-3003 Berne  
[www.ofsp.admin.ch](http://www.ofsp.admin.ch)